

Élections présidentielles et législatives 2022



**Café, hôtel, restaurant,
monde de la nuit**

**NOS PROPOSITIONS
POUR FAIRE RAYONNER
LA FRANCE**

NOS PRIORITÉS

P.4 Redynamiser l'industrie touristique et l'inscrire
comme priorité de l'économie française

P.5 Renouveler et adapter l'offre existante
aux touristes de demain

P.6 Oxygéner nos entreprises

P.8 Recruter responsable : attirer, former et fidéliser

P.10 Soutenir les entreprises dans leur transition
développement durable et leur transition numérique

P.11 Nos propositions pour la ruralité

Essentiel encore et toujours, notre secteur, c'est la VIE !



Dans un contexte de sortie de crise sanitaire et d'entrée dans un conflit aux implications internationales, notre pays s'engage dans les prochaines semaines dans un processus électif d'importance avec les élections présidentielles suivies des élections législatives.

Ces deux échéances déterminantes pour notre démocratie sont l'occasion pour nous, acteurs essentiels du tourisme - hôteliers, cafetiers, restaurateurs, traiteurs, exploitants d'établissements de nuit, de centres de thalasso, de bowlings - de rappeler qui nous sommes, ce que nous représentons économiquement, culturellement et socialement, ce que nous pouvons apporter à la société française.

Notre pays a vécu, durant la crise sanitaire, une période de bouleversements incroyables. Le monde d'aujourd'hui n'est déjà plus celui de début 2020. Ces bouleversements sont autant économiques, numériques, technologiques, que dans les rapports à l'autre. C'est un changement de société, une mutation profonde. Ce phénomène était déjà en cours, et la crise l'a accéléré. Cette période fut très difficile pour nos salariés et nos entreprises et alors que nous pensions voir le bout du tunnel, une guerre en Europe éclate et assombrit à nouveau l'horizon. Aujourd'hui, les cartes sont rebattues et la donne a changé. Nous devons, en tant que professionnels du tourisme, nous adapter, répondre aux attentes nouvelles des clients tout en anticipant les prochaines tendances de fond qui se profilent.

La crise, la guerre, la hausse des matières premières et l'envolée du prix de l'énergie nous obligent à repenser le modèle économique de nos entreprises. Tenir compte à la fois du contexte international, des mutations de la société et de l'exigence immédiate des clients, telle est notre responsabilité.

La France a accueilli 90 millions de visiteurs étrangers en 2019. Reverrons-nous un jour ce chiffre s'afficher au bilan de fin d'année ? Peut-être, mais pas dans l'immédiat.

Durant ces deux années de crise sanitaire, la France a pu compter sur un marché domestique très actif, mais également très exigeant à la recherche de l'expérience unique. La France doit s'adapter, réinventer son tourisme et l'amener vers toujours plus de qualité, d'accueil, de diversité, vers toujours plus d'excellence.

Le tourisme est, pour la France, un formidable levier de croissance. C'est un secteur d'avenir qui draine avec lui une chaîne économique qui rayonne dans les territoires et les fait vivre. Aujourd'hui encore et plus que jamais, l'existence d'un café, d'un restaurant dans un village ou une petite commune est le signe d'une activité agricole, artisanale, d'échanges, de partage. C'est un signe de vie !

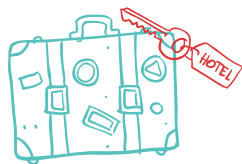
Pour remplir pleinement sa mission, le tourisme qui représente 8 % du PIB national, compte 2 millions de salariés et 350 000 entreprises, a besoin que l'Etat lui accorde la même reconnaissance que lui ont accordé les Français en l'estimant essentiel.

L'UMIH, première organisation professionnelle représentative des cafés, hôtels, restaurants, traiteurs, établissements de nuit, thalassos, bowlings, et ses syndicats associés, en particulier le GNC, ont pour objectif de faire du tourisme un secteur durable et d'avenir pour l'économie française au travers de nos propositions.

Roland HÉGUY
Président confédéral UMIH

Jean Virgile CRANCE
Président GNC

Les chiffres clés du secteur HCR *(sources : Dares - DGE)*



17 405
hôtels



175 000
restaurants
dont **83 000** restaurants
traditionnels



34 826
débits de boissons
(cafés, bars)



6 000
établissements de nuit
dont **1 200** discothèques

84 milliards
d'euros de chiffre
d'affaires en 2019

1,3 million de
salariés

300 000
saisonniers l'été

100 000
saisonniers
l'hiver

45 000
apprentis ou
alternants

↓
**besoins de la
profession
80 000**

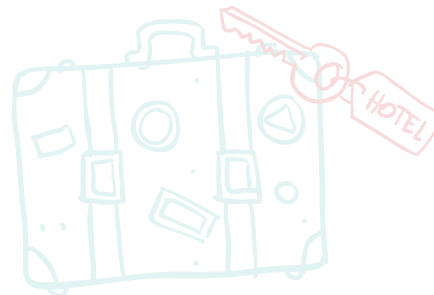
Crise du covid 2020-2021 *(source : BPI France)*

121 240 entreprises du secteur CHRD ont souscrit un PGE pour un volume total de 10,5 milliards d'euros, soit 46,6% des entreprises du secteur.

- 93 % des hôtels
- 50 % des restaurants
- 35 % des cafés

REDYNAMISER L'INDUSTRIE TOURISTIQUE ET L'INSCRIRE COMME PRIORITÉ DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

- **NOMMER** un ministre du Tourisme rattaché à Bercy.
- **BÂTIR** un plan décennal pour soutenir la compétitivité des entreprises du CHRD sur le plan numérique et l'attractivité de leurs métiers.
- **INVESTIR** 100 millions d'euros par an dédiés à promouvoir la Destination France auprès des touristes internationaux et des Français avec un axe privilégié vers le tourisme rural et le tourisme d'outre-mer.
- **AMÉLIORER** la connaissance statistique du secteur avec la mise en place d'observatoires spécifiques à nos métiers (restauration, monde de la nuit) pour adapter les réponses de l'État à la réalité des entreprises et s'assurer de l'efficacité du futur observatoire européen de l'économie numérique.



RENOUVELER ET ADAPTER L'OFFRE EXISTANTE AUX TOURISTES DE DEMAIN

■ **MOBILISER** toutes les ressources de l'État, en créant un fonds de soutien à la rénovation des établissements CHRD pour être compétitifs et attractifs pour la décade à venir afin de répondre aux défis de réussite des événements sportifs mondiaux en matière de mobilité, d'accueil et de qualité : Finale internationale des Worldskills, Les Olympiades des Métiers, Coupe du monde de Rugby 2023 et Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

■ **FACILITER** l'accès aux mesures d'accompagnement prévues dans le plan de relance du tourisme « Destination France » présenté en novembre 2021.

■ **RESERVER** la dénomination « Restaurant » aux seules entreprises artisanales de la restauration (valorisation des circuits courts, de la saisonnalité, lutte contre le gaspillage alimentaire).

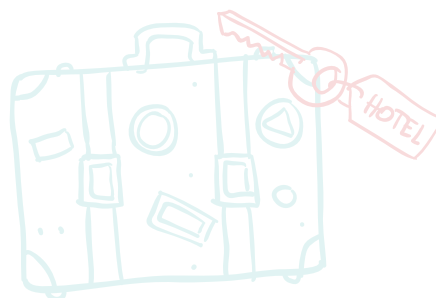
OXYGÉNER NOS ENTREPRISES

- ❑ **DIFFÉRER** le remboursement des Prêts garantis par l'État (PGE) avec un étalement sur 4 années supplémentaires, soit 10 ans au total avec un 3ème différé de remboursement de 12 mois sans conséquence négative sur l'appréciation du prêt (Notation « Banque de France ») pour que nos entreprises continuent d'investir pour répondre aux attentes des clientèles et aux défis touristiques de demain.
- ❑ **FACILITER** la transmission des entreprises, en faisant évoluer le Pacte Dutreil en augmentant l'exonération à 95 % sous conditions de durée d'engagement.
- ❑ **CRÉER** des conditions de concurrence équitables et pérennes avec les plateformes de location de courte durée et les plateformes de réservation ainsi qu'avec les comparateurs et les moteurs de recherche (numéro d'enregistrement obligatoire, encadrement des taux de commission) en imposant une fiscalité plus conforme à la création de valeur, liée notamment à la localisation des activités.
- ❑ **ALLÉGER** la fiscalité sociale pour valoriser le travail (ex. les heures supplémentaires), libérer les allègements Fillon, l'intéressement dans les entreprises.

■ **REVOIR** la classification des établissements recevant du public. Les dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie ne correspondent plus aux nouvelles activités réellement pratiquées dans les établissements ; il faut les adapter afin de répondre à une cohérence réglementaire et une équité entre les activités dans le cadre de vérification et de contrôles des agents et des forces de l'ordre.

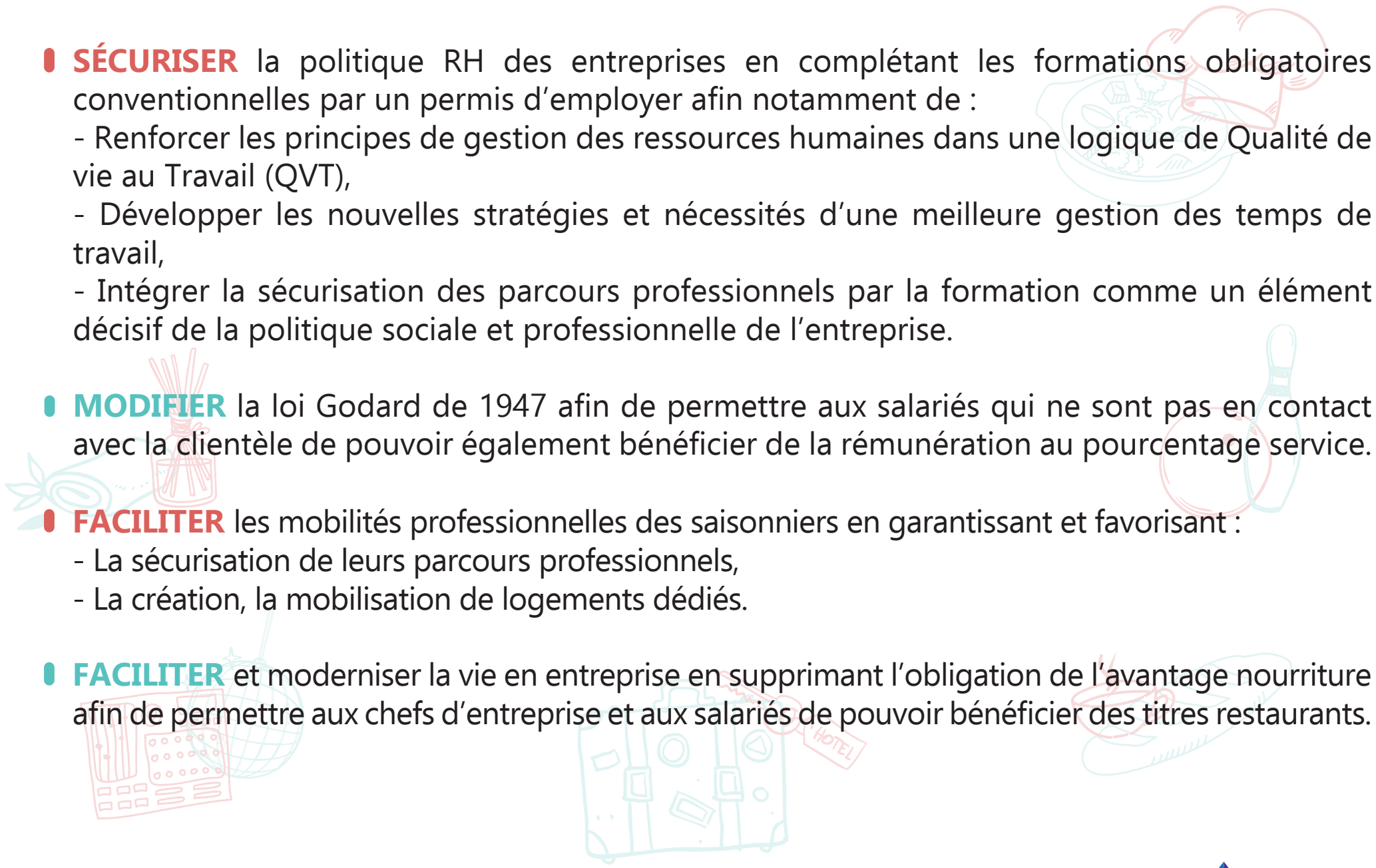
■ **SIMPLIFIER** le code des débits de boissons.

■ **PRÉVENIR** les comportements à risque et les addictions auprès des salariés et des consommateurs.



RECRUTER RESPONSABLE : ATTIRER, FORMER ET FIDÉLISER

- **CRÉER** un Opérateur de Compétences (OPCO) du Tourisme pour :
 - Accompagner les professionnels de la filière en matière d'élévation des niveaux de compétences et de prestations,
 - Concourir efficacement à la politique touristique de la nation.
- **CONFIER** aux branches professionnelles la gestion effective de l'apprentissage afin de :
 - Maintenir la cohérence territoriale de l'apprentissage,
 - Offrir des parcours professionnels aux apprentis,
 - Simplifier le nombre d'intervenants sur la formation,
 - Garantir à trois ans les fonds du plan de développement des compétences.
- **RENFORCER** le partenariat avec Pôle emploi pour
 - Qualifier et professionnaliser les demandeurs d'emploi,
 - Faciliter les transitions professionnelles.
- **DÉVELOPPER** un dispositif de conseil/accompagnement Qualité de Vie au Travail (QVT) pour permettre aux TPE/PME de construire leur marque employeur, notamment en aménageant des temps de travail compatibles avec les équilibres financiers de l'entreprise.
- **ASSURER** la promotion de l'excellence en valorisant les parcours professionnels des talents.

- 
- **SÉCURISER** la politique RH des entreprises en complétant les formations obligatoires conventionnelles par un permis d'employer afin notamment de :
 - Renforcer les principes de gestion des ressources humaines dans une logique de Qualité de vie au Travail (QVT),
 - Développer les nouvelles stratégies et nécessités d'une meilleure gestion des temps de travail,
 - Intégrer la sécurisation des parcours professionnels par la formation comme un élément décisif de la politique sociale et professionnelle de l'entreprise.
 - **MODIFIER** la loi Godard de 1947 afin de permettre aux salariés qui ne sont pas en contact avec la clientèle de pouvoir également bénéficier de la rémunération au pourcentage service.
 - **FACILITER** les mobilités professionnelles des saisonniers en garantissant et favorisant :
 - La sécurisation de leurs parcours professionnels,
 - La création, la mobilisation de logements dédiés.
 - **FACILITER** et moderniser la vie en entreprise en supprimant l'obligation de l'avantage nourriture afin de permettre aux chefs d'entreprise et aux salariés de pouvoir bénéficier des titres restaurants.

SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE

- ❑ **PROMOUVOIR** les établissements qui ont une démarche reconnue, labellisée de bonnes pratiques environnementales et financer leur transformation.
- ❑ **ORIENTER** la fiscalité écologique sur le financement des innovations durables, à travers la création d'un crédit d'impôt pour les entreprises qui réalisent des investissements d'efficacité énergétique et qui se conforment à certains critères environnementaux.
- ❑ **DÉVELOPPER** un grand plan numérique pour permettre un accès large aux outils numériques (fibre).
- ❑ **FORMER** les chefs d'entreprise aux outils pour les maîtriser, apporter des solutions innovantes, favoriser l'adaptation des CHRD aux prochaines ruptures technologiques (nouveaux modes de paiement, block-chain, impact de l'IA) et aux évolutions réglementaires (facturation électronique).
- ❑ **MUTUALISER** les efforts des professionnels pour influencer sur le business model des sites de réservation en ligne afin de sécuriser les marges des entreprises et promouvoir une rémunération équitable.

NOS PROPOSITIONS POUR LA RURALITÉ

**Une ambition :
Plus une seule commune sans café d'ici 2027 !**

LA RURALITÉ À L'UMIH

L'avenir de « l'art de vivre à la française » passe par le maintien du tissu économique des cafés-hôtels-restaurants-discothèques dans les zones rurales. Le café ou le restaurant sont des acteurs économiques structurants de l'écosystème territorial. Le café anime le village, crée de l'emploi, fonctionne comme une clef d'entrée touristique, favorise le développement rural en valorisant les circuits courts, les savoir-faire artisanaux et permet aussi un service de proximité, parfois multiservices.

En avril 2018, Roland Héguy met le thème de la ruralité sur le devant de la scène en lançant les « Assises de la Ruralité » à Rodez et en créant la commission ruralité au sein de l'UMIH. Il tire la sonnette d'alarme car 26 000 communes sont aujourd'hui privées de cafés en France. Au-delà de la disparition des établissements en milieu rural, c'est tout l'aménagement du territoire qui est en cause et pour nos professionnels la difficulté d'exercer leur activité et de transmettre leur entreprise.

Ces assises à Rodez vont réunir trois hommes, Roland Héguy, président confédéral de l'UMIH, Vanik Berberian, président de l'Association des Maires ruraux de France et Patrice Joly, sénateur de la Nièvre, ensemble, ils organiseront en juin 2019 « Ruralisons ! » qui verra la création du Parlement rural français.

Roland Héguy : « A l'UMIH, nous considérons que la ruralité, c'est la modernité. La ruralité doit devenir synonyme de dynamisme économique, d'emploi et de développement des circuits courts. Nos établissements, à la fois capteurs de la vie des territoires et relais de l'économie locale, sont de vrais remparts contre la désertification. Toutes les forces vives – Etat, collectivités locales, agents économiques – doivent se mobiliser en faveur de la ruralité ! »

PRÉSERVER

- Assouplir, pérenniser et promouvoir le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) et développer le dispositif zone franche rurale sur quelques départements.
- Faciliter les transmissions, cessions et reprises pour permettre une relance économique du village, notamment lors des cessions baisser les droits de succession.
- Encourager les échanges entre professionnels et élus pour permettre des remontées directes et palier aux problèmes rencontrés par nos professionnels : sensibiliser sur les aides financières existantes, les réglementations en vigueur et les bonnes pratiques (exemple : rendre visible les actions de développement durable ou sensibiliser et former sur le sujet).
- Fluidifier et simplifier l'accès aux fonds européens en évitant la surréglementation qui entrave les territoires ruraux.

ACCOMPAGNER

- Créer une nouvelle catégorie ERP adaptée aux établissements ruraux avec un dispositif administratif et normatif allégé.
- Inscrire le tourisme de proximité comme un axe prioritaire des stratégies touristiques régionales.
- Simplifier la gouvernance du tourisme au niveau local (Office du Tourisme, Agence de développement touristique...) en clarifiant les compétences de chacun.
- Obtenir de l'État la prolongation de trois années supplémentaires sur la possibilité de créer des licences de débit de boisson de quatrième catégorie dites de « revitalisation » dans les communes rurales de moins de 3500 habitants n'en disposant pas.
- Sur le tourisme durable, mettre l'accent sur « faire-savoir » de ce qui est déjà pratiqué, tout en continuant d'encourager le « savoir-faire ».

● CRÉER DE L'EMPLOI

- Développer des dispositifs de formation négociés et adaptés aux besoins des entreprises et des territoires.
- Agir sur la question des emplois non-pourvus en milieu rural en renforçant l'insertion professionnelle des jeunes (offres de stages, opérations de découverte des métiers ou des parcours de formation).
- Pour inciter les plus jeunes à s'installer, mettre en place un dispositif « entreprise apprenante » dans les cafés, restaurants, hôtels des zones rurales. Cela permettra le recrutement de jeunes en alternance, et en contrepartie les jeunes accèdent à des formations qualifiantes.
- Permettre aux jeunes qui choisissent de travailler dans une entreprise en milieu rural d'être mobile et de pouvoir se loger.

● RENFORCER

- Orienter l'épargne locale en faveur de l'investissement productif dans les territoires ruraux.
- Assurer une meilleure visibilité des établissements au travers des pré-enseignes mais aussi du numérique, ce qui implique le déploiement d'un réseau adapté dans les zones rurales et l'accessibilité aux outils digitaux au travers de petites formations ou de points de rencontre.
- Assurer un fin maillage de points relais, pour assurer au plus grand nombre l'accès à ce mode de livraison, en levant les barrières à la mobilité qui rendent ce service inaccessible aux plus fragiles.



GNC
Groupement National
des Chaînes Hôtelières

Nous rencontrer

22 rue d'Anjou 75008 PARIS
umih.fr
gnc-hotels.com
01 44 94 19 94

Suivez-nous : UMIH France



Mars 2022